

Questions orales

La Banque du Canada surveille la situation de près sans tenter de faire monter les taux. En fait, la Banque du Canada cherche par sa politique monétaire à réduire le plus possible les taux d'intérêt au Canada, bien que ceux-ci dépendent du marché. Nous avons un taux flottant qui s'établit en fonction du marché.

M. Crosbie: Madame le Président, comme d'habitude, le ministre n'a pas répondu à ma question.

LA POLITIQUE DU MINISTRE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, le taux de la Banque du Canada n'a jamais été aussi élevé depuis la fin de décembre 1982 et il n'a cessé d'augmenter depuis huit semaines. Si cette tendance se poursuit, il est certain que le taux préférentiel dépassera 11 p. 100. C'est sans doute pour bientôt, étant donné la faible demande de prêts. Le ministre des Finances a-t-il pour politique de laisser le taux d'escompte augmenter pour empêcher la chute du dollar canadien? Si c'est le cas, et si cette tendance se poursuit, comme cela se pourrait fort bien, étant donné la faiblesse de notre dollar, quelles conséquences cela aura-t-il, selon lui, pour sa reprise partielle? Le ministre peut-il répondre à cela pour notre gouverne et celle des Canadiens, pour qui cette situation a une importance primordiale? Nous avons 1.3 million de chômeurs qui se trouvent dans une situation difficile.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, la question du député est doublement hypothétique: au cas où le taux d'escompte continuerait d'augmenter et au cas où il se produirait ceci ou cela.

M. Mayer: Mais cela se produit.

M. Lalonde: Le député doit certainement savoir qu'on ne peut pas tirer de conclusions sur de simples hypothèses. La seule chose que je puisse lui dire, c'est que le gouvernement n'a pas pour politique de maintenir artificiellement la valeur du dollar canadien. Nous avons un taux flottant depuis dix ans. Au fil des années, nous avons estimé qu'il valait mieux poursuivre dans cette voie. Le gouvernement poursuit donc cette politique comme il l'a toujours fait et comme il le faisait quand le député a été ministre des Finances pendant une brève période.

● (1420)

LA DÉPRÉCIATION DU DOLLAR—LA DÉCLARATION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma dernière question supplémentaire est très importante. Le cynisme, la propagande ou les manipulations ne suffiront pas à soutenir le dollar ou à faire baisser les taux d'intérêt.

Voici ce qu'a déclaré le gouverneur Bouey dans son discours du 20 novembre:

... toute baisse importante de la valeur du dollar canadien risquerait fort de causer plus de tort que de bien à notre économie, car cela risquerait d'attiser l'inflation...

Le ministre est-il d'accord avec le gouverneur Bouey? Quelle est la politique du gouvernement? Va-t-il tenir compte du principe que le gouverneur de la Banque du Canada a énoncé dans cet important discours il y a quelques semaines?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai rien à redire à la déclaration du gouverneur de la Banque du Canada.

LES TAUX OBTENUS POUR LES BONS DU TRÉSOR AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, en réponse au député de Saint-Jean-Ouest, le ministre des Finances a dit que les obligations commerciales avaient peut-être une plus faible valeur au Canada qu'aux États-Unis. Pourrait-il expliquer à la Chambre comment le gouvernement des États-Unis a pu vendre ses bons du Trésor à un taux plus faible d'au moins 90 points de base que le taux auquel le ministre a pu vendre ses bons du Trésor? Est-ce parce que les financiers ont une piètre opinion de la conjoncture financière canadienne? Sinon, comment peut-il expliquer que le gouvernement des États-Unis puisse emprunter à un taux beaucoup plus avantageux que le gouvernement du Canada?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, durant les derniers 20 ans, et c'était la situation courante qu'au Canada, nous avons des taux relativement plus élevés qu'aux États-Unis. Il s'agit d'une situation qui a été prédominante durant les dernières décennies. Il n'y a rien d'étonnant à cela.

Ce que j'ai signalé dans ma réponse à la question précédente était à l'effet que les obligations du gouvernement à court terme, à l'heure actuelle, étaient à un taux inférieur au Canada qu'elles l'étaient aux États-Unis. J'invite mon honorable collègue à se référer aux chiffres les plus récents à ce sujet.

[Traduction]

M. Blenkarn: Le ministre des Finances ne s'en tirera pas aussi facilement. Il sait, et il l'a reconnu cet après-midi, que le gouvernement des États-Unis est en mesure d'emprunter et qu'il emprunte effectivement à un taux beaucoup plus faible que le ministre ne peut le faire. Pourtant, le ministre voudrait faire croire à la Chambre qu'au Canada, les titres du gouvernement se vendent à un taux d'intérêt inférieur à celui que commandent ces titres aux États-Unis. Cela ne tient pas debout.

LA POLITIQUE SUIVIE EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT—LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le ministre dirait-il à la Chambre et aux Canadiens quelle politique il compte suivre en matière de taux d'intérêt? Laissera-t-il les taux continuer d'augmenter, menaçant ainsi la reprise de notre économie et jetant au chômage des milliers et des milliers d'autres Canadiens?